

# Diversité: la RTBF a respecté ses obligations

**Régulation** Le CSA note toutefois un appauvrissement de l'offre pour adolescents.

Le contrat de gestion de la RTBF (article 38) impose au service public la "mise en œuvre" de programmes pour ados (12-18 ans), à la production desquels ils doivent être associés. Or, lors du contrôle 2015, le régulateur – en l'occurrence, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) – a constaté que la RTBF n'avait pas respecté cette obligation.

Le CSA, qui a entendu les arguments de la RTBF le 2 février dernier, a finalement rendu sa décision et déclaré le grief non établi. "La lettre de l'article 38 du contrat de gestion reste respectée, grâce à quelques programmes [...], dont certains associent les jeunes à leur pro-

duction, du moins aux deux extrémités de cette tranche d'âge (préadolescents et jeunes adultes, Ndlr), indique le CSA par voie de communiqué. Il déplore toutefois "un appauvrissement de l'offre" à destination de ce public : "la situation pour l'exercice 2015 est loin d'être idéale". A l'avenir, le CSA sera dès lors "attentif", dit-il, spécialement à partir de l'exercice 2017 (pour le lancement de Média Z, radio hip hop numérique à destination des 15-25 ans).

Pour rappel, le dernier baromètre diversité réalisé par le CSA (2013) révélait que les 19-34 ans représentaient plus de 40 % des personnes intervenant à l'écran. Cette proportion est deux fois plus élevée que la présence réelle de cette tranche d'âge dans la population belge au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les moins de 18 ans, en revanche, sont sous-représentés.

Au.M.